



MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - CHIAPUSSO Aline - LETT Xavier - FACON Christian – RATEL Chantal - SIMON Christian - FRIQUET Claude - TEYSSIER Yannick - BOTTE Géraldine - JAMMES Sandrine - PETINOT Laurence

Absents excusés : THOMAS Louis – PERRI René - MOREAU Dominique - PASTEL Denis - CRASEZ Angeline

Procurations : DA LAMA Marie à SELTZER Nicole - GINDRE Gabrielle à RAFFIN Jean-Claude

Conseillers en exercice : 22 **Quorum** : 12 **Présents** : 15 **Pouvoirs** : 2 **Votants** : 17

Monsieur Yannick TEYSSIER a été élu secrétaire

Monsieur le Maire invite les membres présents à observer une minute de silence en la mémoire de Monsieur Claude COLLETAZ, conseiller municipal de 2001 à 2008, décédé le 5 septembre 2017.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 24 juillet 2017.

1. BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative N°2 ci-dessous :

| DESIGNATION | DEPENSES | | RECETTES | |
|--|--------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-6232 : Fêtes et cérémonies | / | 5 000.00 € | / | / |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | / | 5 000.00 € | / | / |
| D-739223 : Fonds de péréquation ressources Intercommunales et communales | 4 000.00 € | / | / | / |
| TOTAL D 014 : Atténuation de produits | 4 000.00 € | / | / | / |
| D-023 : virement à la section d'investissement | / | 4 000.00 € | / | / |
| TOTAL D 023 : virement à la section d'investissement | / | 4 000.00 € | / | / |
| D-657348 : Autres communes | 5 000.00 € | / | / | / |
| D-657364 : SPIC | / | 27 000.00 € | / | / |
| TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante | 5 000.00 € | 27 000.00 € | / | / |
| D-67441 : aux budgets annexes | 27 000.00 € | / | / | / |
| TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles | 27 000.00 € | / | / | / |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 36 000.00 € | 36 000.00 € | / | / |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-021 : virement de la section de fonctionnement | / | / | / | 4 000.00 € |
| TOTAL R 021 : virement de la section de fonctionnement | / | 0,00 € | / | 4 000.00 € |
| D-165 : Dépôts et cautionnements reçus | / | 4 000.00 € | / | / |
| TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées | / | 4 000.00 € | / | / |

| | | | | |
|--|-------------------|-------------------|----------|-------------------|
| D-2315-op 26 : Forêt et agriculture | / | 5 000.00 € | / | / |
| D-2315-op 32 : Equipements sportifs | 5 000.00 € | / | / | / |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 5 000.00 € | 5 000.00 € | / | / |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 5 000.00 € | 9 000.00 € | / | 4 000.00 € |
| TOTAL GENERAL | | 4 000.00 € | | 4 000.00 € |

2. Promotion de la pratique du ski pour les jeunes Modanais : niveau de la participation communale au financement des forfaits de ski – convention commune de Modane / SOGENOR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la participation communale au financement des forfaits de ski des jeunes modanais (de l'année 2001 à 2012 incluse) à cent soixante-dix euros (170 €).

De même, il approuve la convention à intervenir avec la régie intéressée des Remontées Mécaniques de Valfréjus et autorise Monsieur le Maire à la signer.

3. HALTE-GARDERIE SAISONNIERE « LES DIABLOTINS » : REPRISE DE LA GESTION PAR LA COMMUNE DE MODANE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la reprise de la gestion de la halte-garderie « Les Diablotins » située sur la station de Valfréjus à compter du 1^{er} octobre 2017.

4. HALTE-GARDERIE SAISONNIERE « LES DIABLOTINS » : TARIFS SAISON 2017-2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs de la halte-garderie « Les Diablotins » pour la saison 2017-2018 comme indiqués ci-dessous :

| | FORMULE JOURNEE | FORMULE SEMAINE |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|
| FORFAIT MINI (8H45-12H OU 14H-17H) | 26.00 € | 105.00 € |
| FORFAIT MAXI (8H45-14H OU 12H-17H) | 30.00 € | 135.00 € |
| FORFAIT JOURNEE (8H45-17H) | 50.00 € | 200.00 € |

5. HALTE-GARDERIE SAISONNIERE « LES DIABLOTINS » : REGLEMENT INTERIEUR

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur de la halte-garderie « Les Diablotins ».

6. CHANTIER ACCES TUNNEL DU FREJUS : AVIS SUR LA DEMANDE DE DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL PRESENTÉE PAR L'ENTREPRISE COLAS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 contre (C. FACON), 1 abstention (C SIMON), M Xavier LETT ne participant pas au vote, émet un avis favorable sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par l'entreprise COLAS Auvergne-Rhône-Alpes pour la nuit du 23 au 24 septembre 2017.

7. MUSEOBAR : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJET «RESEAU ENTRELACS»

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le projet de réalisation d'une exposition intitulée «Papeterie Matussière, un siècle de papier à Modane-Fourneaux» et la publication associée d'un livre, pour un coût d'objectif s'élevant à trois mille huit cent cinquante euros hors taxes (3 850.00 € HT) suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| | |
|---|------------|
| Coût d'objectif TTC | 4 620.00 € |
| Coût d'objectif HT | 3 850.00 € |
| Financement | |
| Département de la Savoie (50% maximum sur HT) | 1 925.00 € |
| Commune de Fourneaux | 1 227.50 € |
| Coût pour la commune | 1 467.50 € |

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention la plus élevée possible du Département de la Savoie dans le cadre de ce dossier et à signer tout document afférent.

8. MODIFICATION DE LA PISTE DU JEU SUR LES PROPRIETES COMMUNALES

Par délibération n°2017/05/12, le Conseil Municipal a approuvé la sécurisation de la piste du Jeu envisagée par le Syndicat Mixte Thabor Vanoise entre le lieu-dit le Lavoir et pont Nuaz.

Le tableau récapitulatif des parcelles concernées étant erroné, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la nouvelle emprise de la piste du Jeu sur les différents états parcellaires concernés comme indiqué ci-dessous et autorise le SMTV à réallser les travaux de sécurisation :

| Section | N° de Parcelle | Surface parcellaire (m ²) | Surface à défricher (m ²) | soumises au régime Forestier concerné |
|---------|----------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| G | 117 | 960 | 40 | |
| G | 118 | 25567 | 320 | |
| F | 1061 | 40788 | 180 | X |
| F | 1067 | 13770 | 1900 | X |
| F | 1068 | 740 | 130 | X |

9. CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE COMMUNALE C N° 3966 – RUE ANDRE LEBON POUR RESEAUX ENEDIS

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de servitude de passage à intervenir entre la commune de Modane et la Société ENEDIS dans le cadre de l'alimentation électrique de l'habitation de M. et Mme KOC située rue André Lebon à Modane et exige que les parties de terrain ou voirie impactées soient remises en leur état initial.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire communale.

10. REALISATION D'UNE PLATEFORME POUR LA CREATION D'UN PARKING : CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNE DE MODANE ET SAVOIE DECHETS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les conventions entre la commune de Modane et Savoie Déchets pour la fourniture de 1400 tonnes de mâchefer et l'installation de mâchefer afin de finaliser le projet de parking du Grand Vallon, rue du Cheval Blanc à Valfréjus,

Les coûts de chargement, de transports et de mise en œuvre des mâchefers seront pris partiellement en charge par Savoie Déchets pour un montant de 27 € HT la tonne.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents afférents à ce dossier.

11. RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'HOTEL DE VILLE : MAINTIEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AU TITRE DU FDEC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le maintien de la demande de subvention au Département de la Savoie au titre du FDEC, relative à la restructuration et l'extension de l'hôtel de ville.

12. APPROBATION DU PRINCIPE DE LA MISE A DISPOSITION DU RESTAURANT D'ALTITUDE DE PUNTA-BAGNA DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe du recours à l'appel à candidature pour mettre à disposition le restaurant de Punta Bagna dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Monsieur le Maire est mandaté pour engager toutes les formalités nécessaires.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21h25.

Le Secrétaire de séance,

Yannick TEYSSIER



A Modane, le 27 septembre 2017

Le Maire,

Jean-Claude RAEPIN